



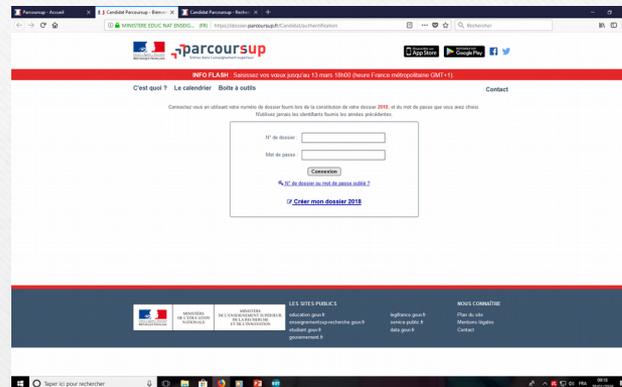
Mode d'emploi

Adresse du site :

<http://www.parcoursup.fr>

Pourquoi ?

- effectuer son enregistrement internet (adresse mail obligatoire)



- se renseigner sur les différents établissements
- constituer sa liste de vœux (sans les ordonner)
- télécharger les documents utiles à ses dossiers
- gérer les différentes propositions

Parcoursup : les étapes clés de la procédure d'admission 2018 à respecter

15 janvier 2018

Ouverture de la plateforme d'admission Parcoursup

22 janvier au 13 mars 2018 18h00

Formulation des vœux (10 vœux maximum) sans les classer

Jusqu'au 31 mars 2018 inclus

Constitution des dossiers et confirmation des vœux

22 mai au 21 septembre 2018 inclus

Accès aux décisions des établissements de formation

Réponse aux propositions d'admission

Attention : suspension des propositions d'admission pendant la durée des épreuves écrites du baccalauréat

Parcoursup : les étapes clés de la procédure d'admission 2018 à respecter

26 juin 2018

Ouverture de la phase complémentaire

Eté 2018

Inscription administrative dans la formation

21 septembre 2018 inclus

Fin de la procédure

La saisie de vos vœux

Vos vœux peuvent porter sur tous les types de formations, sélectives (ex : BTS, CPGE, DUT, Ecoles, etc.) ou non sélectives (licences, PACES), dans les établissements de votre choix. Pour rechercher les formations qui vous intéressent afin de les sélectionner depuis votre dossier, vous pourrez utiliser le moteur de recherche qui vous est proposé en y indiquant vos critères de recherche (type de formation, spécialité, localisation, etc.).

La très grande majorité des formations d'enseignement supérieur est proposée sur Parcoursup. Cependant, certaines formations ne sont pas sur la plateforme. Si vous ne trouvez pas une formation recherchée, contactez directement l'établissement concerné pour connaître les dates et modalités d'inscription.

INFO FLASH : Saisissez vos vœux jusqu'au 13 mars 18h00 (heure France métropolitaine GMT+1).

C'est quoi ? Le calendrier Boîte à outils

Contact

Formation

Par type de formation: Indifférent

Lieu

Par région: Indifférent

Par académie: Indifférent

Par département: Indifférent

Par ville: Indifférent

Critères spécifiques (facultatifs)

- Formations en apprentissage ?
- Formations pour sportif de haut niveau ?
- Formations pour artiste de haut niveau ?
- Avec enseignement à distance uniquement

Trier les résultats: Géographique

Lancer la recherche



LES SITES PUBLICS
education.gouv.fr
enseignementsup-recherche.gouv.fr
etudiant.gouv.fr
gouvernement.fr

NOUS CONNAÎTRE
Plan du site
Mentions légales
Contact

Certaines formations (ex : formations d'ingénieur, DUT, BTS, etc.) sont regroupées en « Vœux multiples ».

Un vœu multiple permet de choisir la ou les formations souhaitées parmi un ensemble de formations qui sont regroupées par type, spécialité ou mention.

Un vœu multiple est composé de plusieurs sous-vœux : chacun d'entre eux correspond à une formation dans un établissement donné. À l'intérieur d'un vœu multiple, vous pouvez sélectionner une ou plusieurs formations sans les ordonner.

Le vœu multiple permet d'élargir vos possibilités de choix : il compte pour un seul vœu parmi les 10 vœux possibles. Au total, vous pouvez formuler :

- de 1 à 10 vœux (qu'il s'agisse de vœux multiples ou non)
- 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples de BTS, DUT, CPGE, licences et PACES (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Ile-de-France)

Liste de voeux pour des formations sous statut étudiant

Votre liste comporte:
• ★ : 1 / 10 voeu.
• ☆ : 2 / 20 sous-voeux.

Ajouter une formation

Formation	Type	Info	Etat	Pour modifier, compléter, confirmer, supprimer
★ Voeu multiple licences: STAPS Normandie				
☆ Université de Caen Normandie Caen (14) Licence - Sciences humaines et sociales : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Licences	Dossier incomplet	Dossier électronique. Pas de dossier papier à envoyer. Attention : le voeu doit être confirmé au plus tard le 31/03/2018. Vous êtes dans le secteur	Détails...
☆ Université de Rouen Normandie - Campus Mont-Saint-Aignan Mont-Saint-Aignan (76) Licence - Sciences humaines et sociales : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Licences	Dossier incomplet	Dossier électronique. Pas de dossier papier à envoyer. Attention : le voeu doit être confirmé au plus tard le 31/03/2018. Vous êtes hors secteur	Détails...

Ajouter une formation



LES SITES PUBLICS
education.gouv.fr
enseignementsup-recherche.gouv.fr
etudiant.gouv.fr
gouvernement.fr

legifrance.gouv.fr
service-public.fr
data.gouv.fr

NOUS CONNAÎTRE
Plan du site
Mentions légales
Contact

Pour certaines formations de **CPGE**, il est possible de demander la même formation avec et sans **internat**. La demande d'une même CPGE avec et sans internat dans le même établissement ne compte que pour un seul sous-vœu.

Caractéristiques disponibles pour chaque formation

- les dates des journées portes ouvertes et/ou d'immersion,
- les coordonnées d'un correspondant pédagogique de l'établissement à qui vous pourrez adresser des questions,
- les caractéristiques de la formation (contenus et organisation des enseignements, attendus *),
- les éléments pris en compte par la formation pour l'examen des vœux,
- un grand nombre de données chiffrées et contextualisées (taux de réussite par type de bac par exemple).

- Les attendus sont les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir dans chaque filière de l'enseignement supérieur.
- Pour une même formation, les attendus sont communs dans toute la France (cadre national). Ils peuvent être complétés en fonction des spécificités de chaque formation.

UFR STAPS

Attendus Nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

La réussite en première année de licence scientifique nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Il est attendu des candidats en licence Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) :

*** Disposer de compétences scientifiques**

Les études en STAPS comportent en effet des enseignements scientifiques pluridisciplinaires (sciences de la vie, sciences humaines et sociales). Les étudiants doivent être en mesure d'assimiler ces contenus et de construire un raisonnement à partir de concepts scientifiques.

*** Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite afin de pouvoir développer un raisonnement argumenté**

Les études en STAPS demandent en effet fréquemment aux étudiants de rédiger des documents de synthèse ou des mémoires et d'en assurer la présentation orale. Par ailleurs, de nombreux étudiants s'orientent vers la présentation de concours, dans lesquelles les compétences rédactionnelles sont essentielles. Il s'agit donc de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser des informations.

*** Disposer de compétences sportives**

Les études en STAPS comportent une part importante de pratique sportive. Il semble donc nécessaire au préalable, en tant que pratiquant, de posséder une expérience régulière et diversifiée dans les activités physiques et sportives.

*** Manifester de l'intérêt pour l'exercice de responsabilité collective, associative ou citoyenne**

Le domaine professionnel auquel préparent les études en STAPS renvoie en effet majoritairement aux métiers de l'enseignement, de l'éducation, de l'entraînement, de l'accompagnement des personnes ou de la réhabilitation, dans lesquels l'intervenant est responsable de la sécurité du public qui lui est confié, et garant de l'éthique et des valeurs qu'il transmet. De ce fait, l'exercice préalable de fonctions d'animation, d'encadrement, de responsabilités collectives, associatives ou citoyennes constitue un atout.

Ces attendus décrivent les compétences favorables à la réussite en Licence STAPS. Ils ne sont pas hiérarchisés, les compétences étant toutes considérées d'égale importance. Comme il y a plusieurs manières de réussir en STAPS, un attendu faiblement développé peut être compensé par d'autres.

Attendus Locaux

L'établissement n'a pas saisi d'attendus locaux

← Retour

Voeu	Etablissement	Formation	Caractéristiques	Examen du dossier	Réussite et débouchés	Contexte et chiffres	Frais
Contexte							
Formation sélective :		Non					
Enseignement à distance :		Non					
Chiffres							
Nombre de places offertes sur la plateforme :		450					
Nombre de places l'année précédente :		450					
Nombre de voeux l'année précédente :		3288					
La formation a-t-elle accepté tous les candidats du secteur l'année précédente :		Non					
La formation a-t-elle accepté tous les candidats l'année précédente :		Non					
Quota de candidats boursiers :		Si cette formation recueille davantage de vœux qu'elle n'offre de places, le recteur fixera un pourcentage minimum de candidats bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée, à accueillir, et ceci afin de garantir la mixité sociale. Ce quota sera affiché sur cette page au mois de mai.					
Sectorisation							
Quota de non résidents :		Si cette formation recueille davantage de vœux qu'elle n'offre de places, le recteur fixera un pourcentage maximum de candidats non-résidents dans son bassin de recrutement, à accueillir. Ce quota sera affiché sur cette page au mois de mai.					
@ Vous êtes du secteur.							

← Retour



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

LES SITES PUBLICS

education.gouv.fr
enseignementsup-recherche.gouv.fr
student.gouv.fr

legifrance.gouv.fr
service-public.fr
data.gouv.fr

NOUS CONNAÎTRE

Plan du site
Mentions légales
Contact

Finalisation des vœux

Jusqu'au 31 mars inclus

Vous devez finaliser vos dossiers avec les éléments demandés par les formations et confirmer vos vœux.

- Attention ! Pour pouvoir confirmer un vœu, votre dossier doit être complet. Seuls les vœux confirmés seront étudiés par les formations et pourront donner lieu à une proposition d'admission.
- Après le 31 mars, vous ne pourrez plus confirmer vos vœux.
- Après le 31 mars, si vous n'êtes plus intéressé par un vœu que vous avez confirmé, vous avez la possibilité d'y renoncer.

Avant de pouvoir accéder à la confirmation d'un vœu, il vous sera demandé **de saisir votre préférence** dans le cadre « Ma préférence ». Cette information confidentielle, non transmise aux établissements, a pour seul objet d'éclairer la commission d'accès à l'enseignement supérieur, qui pourrait être amenée à vous faire des propositions si vous ne recevez aucune proposition sur l'un de vos vœux confirmés.

Pour chaque formation demandée, il faudra saisir votre projet de formation motivé. Chaque formation pouvant en outre demander différentes pièces pour lui permettre d'examiner votre dossier, vous veillerez à saisir en ligne les informations demandées (ex : CV) et à déposer sur le site les éventuelles pièces demandées.

A la suite de l'examen de votre dossier, vous prenez connaissance des réponses des établissements pour chacun de vos vœux et vous répondez aux propositions qui vous sont faites.

Lorsqu'une proposition d'admission vous est faite, vous êtes informé par :

- une alerte sur votre smartphone via l'application Parcoursup que vous avez téléchargée,
- sur votre adresse de messagerie personnelle,
- sur la messagerie de votre dossier Parcoursup.

Il est possible d'avoir plusieurs propositions d'admission simultanées dans des formations différentes.

Pour les formations non sélectives (licence) :

Vous pouvez accéder à la licence de votre choix à l'université.

Lorsque le nombre de vœux reçus est inférieur au nombre de places disponibles, l'établissement peut répondre :

- oui (proposition d'admission)
- oui si (proposition d'admission)

Lorsque le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles dans un établissement, les vœux des candidats sont ordonnés après que les dossiers de chacun ont été étudiés pour vérifier leur adéquation avec la formation demandée. L'établissement peut donc répondre :

- oui (proposition d'admission)
- oui, si (proposition d'admission)
- en attente d'une place

Si la décision est oui-si, cela signifie que l'établissement conditionne votre inscription à votre acceptation de suivre un parcours de formation personnalisé (stage de remise à niveau, cursus adapté...) pour vous renforcer dans les compétences attendues et vous accompagner vers la réussite.

Pour les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, école...) :

Un établissement peut répondre :

- oui (proposition d'admission)
- en attente d'une place
- Non

Si vous n'êtes pas refusé, une formation sélective qui a reçu davantage de vœux qu'elle n'offre de places peut vous faire une proposition d'admission ou vous mettre en attente d'une place, selon votre rang de classement et le nombre de places disponibles. Par contre, si la formation a recueilli moins de vœux qu'elle n'offre de places vous avez obligatoirement une proposition d'admission.

Si vous faites tous vos vœux dans des formations sélectives et que vous recevez uniquement des réponses négatives, **une commission d'accès à l'enseignement supérieur étudiera votre dossier** et pourra vous faire des propositions dès le 22 mai.

Réponse aux vœux

Vous devez **respecter la date limite de réponse** qui vous est indiquée pour chaque proposition qui vous est faite. Si vous laissez passer le délai indiqué, la proposition vous est automatiquement retirée.

Le **délai de réponse** est de **7 jours** pour les propositions reçues **jusqu'au 25 juin inclus**. Il passe à **3 jours** pour les propositions reçues à **compter du 26 juin** puis passe à **un jour** à partir du **21 août**.

Exemple de Thomas en terminale générale

L qui formule des vœux en licence (1/2)

Vœux de Thomas

22 mai : réponses des établissements

23 mai : réponses de Thomas

Licence LLCER Espagnol Université A	→	En attente d'une place	→	Maintient
Licence LLCER Espagnol Université B	→	En attente d'une place	→	Maintient
Licence LLCER Espagnol Université C	→	En attente d'une place	→	Maintient
Licence LLCER Espagnol Université D	→	En attente d'une place	→	Maintient
Licence LLCER Espagnol Université E	→	En attente d'une place	→	Renonce
Licence LLCER Espagnol Université F	→	OUI – SI Réponse jusqu'au 28 mai	→	Renonce
Licence LLCER Espagnol Université G	→	OUI – SI Réponse jusqu'au 28 mai	→	Accepte
Licence LEA Allemand- Espagnol Université A	→	OUI Réponse jusqu'au 28 mai	→	Renonce

Thomas formule des vœux pour deux licences différentes : LLCER Espagnol dans 7 universités et LEA Allemand-Espagnol dans une université → soit 8 vœux

Le 22 mai, Thomas reçoit 3 propositions d'admission.

Le 23 mai, il accepte la proposition d'admission pour la licence LLCER Espagnol à l'université G et renonce ainsi aux autres propositions.

Il maintient ses vœux en attente pour la licence LLCER Espagnol dans les universités A, B, C et D mais renonce à son vœu à l'université E

Exemple de Thomas en terminale générale

L qui formule des vœux en licence (2/2)

06 juin :
état des vœux de Thomas et nouvelle proposition

06 juin :
réponse de Thomas



Le 6 juin : Thomas reçoit une nouvelle proposition d'admission pour la licence LLCER Espagnol à l'université B qu'il accepte. Il ne peut conserver qu'une seule place et en acceptant cette nouvelle proposition il renonce à sa place à l'université G.

Il renonce à tous ses autres vœux qui étaient en attente et **il va s'inscrire à l'université B.**

Exemple de **Lisa**, élève en terminale **générale** série **S** qui formule des vœux en CPGE, en écoles d'ingénieur et en licence (1/3)

CPGE voie MPSI

Lycée A sans internat

Lycée A avec internat

Lycée B sans internat

Lycée B avec internat

Lycée C sans internat

Lycée D sans internat

Réseau écoles d'ingénieur

Ecole A

Ecole B

Ecole C

Licence SPI

Université A

Université B

Lisa formule :

- **un vœu multiple national en CPGE voie MPSI** (mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur) dans 4 lycées, avec et sans internat (soit 4 sous-vœux car la demande d'une même voie de CPGE dans un même établissement avec ET sans internat compte pour un seul sous-vœu)
- **un vœu multiple pour des écoles d'ingénieur** organisées en réseau dans 3 écoles
- **un vœu multiple en licence Sciences pour l'ingénieur (SPI)** dans 2 universités regroupées (2 sous-vœux)

→ **total = 3 vœux et 6 sous-vœux**

Rappel : les sous-vœux formulés en école d'ingénieur ne comptent pas dans le total des sous-vœux autorisé fixé à 20)

Exemple de Lisa, élève en terminale générale série S qui formule des vœux en CPGE voie MPSI, en écoles d'ingénieur et en licence (2/3)

CPGE voie MPSI	22 mai : réponses des établissements	22 mai : réponses de Lisa
Lycée A sans internat	OUI réponse jusqu'au 28 mai	Renonce
Lycée A avec internat	OUI réponse jusqu'au 28 mai	Accepte
Lycée B sans internat	En attente d'une place	Maintient
Lycée B avec internat	En attente d'une place	Maintient
Lycée C sans internat	En attente d'une place	Renonce
Lycée D sans internat	NON	
Réseau écoles d'ingénieur		
Ecole A	OUI réponse jusqu'au 28 mai	Renonce
Ecole B	En attente d'une place	Renonce
Ecole C	En attente d'une place	Renonce
Licence SPI		
Université A	OUI réponse jusqu'au 28 mai	Renonce
Université B	En attente d'une place	Renonce

Le 22 mai :

- Lisa reçoit 2 propositions d'admission du lycée A pour la CPGE. Elle est en attente d'une place aux lycées B et C. Elle est refusée dans le lycée D.
- Pour les écoles d'ingénieur, elle reçoit une proposition d'admission dans une école et est en attente dans les 2 autres.
- Pour la licence SPI, elle est acceptée dans l'université A et en attente dans l'université B.

Le 22 mai, Lisa répond sans attendre et accepte la proposition d'admission du lycée A avec internat car elle souhaite avant tout faire une CPGE. Elle maintient ses vœux au lycée B qu'elle préfère. Elle renonce à toutes les autres propositions d'admission en école d'ingénieur et en licence...

Exemple de Lisa, élève en terminale générale série S qui formule des vœux en CPGE voie MPSI, en écoles d'ingénieur et en licence

(3/3)



- Le 4 juin, le lycée B lui propose une admission pour la CPGE : Lisa accepte la proposition "avec internat" et renonce donc au lycée A.
- Elle va s'inscrire au lycée B.

Si vous avez **une seule proposition d'admission**, vous pouvez l'accepter ou y renoncer. Il est cependant très imprudent de renoncer à une unique proposition d'admission car vous n'avez pas de garantie de recevoir une nouvelle proposition.

Si vous avez **plusieurs propositions d'admission**, vous ne pouvez en accepter qu'une seule, celle qui correspond à la formation qui vous convient le mieux parmi celles qui vous sont proposées. Lorsque vous acceptez une proposition, vous renoncez aux autres propositions et libérez des places qui pourront être proposées à d'autres candidats.

Lorsque vous **acceptez une proposition alors que vous êtes en attente d'une place dans d'autres formations** : si vous souhaitez conserver un ou plusieurs de ces vœux en attente, vous devez l'indiquer clairement pour chacun, sinon ces vœux en attente seront supprimés.

Inscription administrative

Pour finaliser l'inscription, il est nécessaire de prendre contact avec l'établissement d'accueil pour voir les modalités d'inscriptions, les dates à respecter.